

## MESURES SANITAIRES GYM BOUT D'CHOU (FJEP)

(mises à jour le 08/09/20)

Afin de permettre la reprise des activités ci-dessus concernées, le FJEP de CHAMPIGNEULLES s'engage à respecter les directives gouvernementales. Application des gestes barrières et de la distanciation physique : l'activité s'adressant à des enfants de moins de 11 ans, aucune distanciation physique ne s'applique entre eux. Ils ne devront également pas porter de masque.

### Attention : 1 seul adulte accompagnateur par enfant est autorisé !!!!

1. Chaque personne, adulte comme enfant, devra **se laver les mains à son arrivée et à la fin de l'activité** au savon ou au gel hydro alcoolique mis à disposition par le FJEP
2. Les participants devront respecter le sens de circulation mis en place : entrée par la porte principale (gauche) et sortie par la porte secondaire (droite), couloir à double sens, etc. L'entrée dans la grande salle d'activité se fera par la porte principale (gauche) et la sortie par la porte secondaire (droite) ou par la porte vitrée donnant directement sur l'extérieur.
3. Chaque adulte, intervenant comme parent, devra **être muni d'un masque lors de la circulation et durant toute la durée de l'activité**.
4. Une **distance de 1m entre chaque parent** devra être respectée dans la mesure du possible.
5. **Chaque parent devra désinfecter le matériel utilisé pour l'activité** à l'aide du spray désinfectant et d'essuie-tout fournis et si besoin entre deux ateliers.
6. L'intervenant sera en charge de désinfecter tout le matériel utilisé avant et après la séance (tables, chaises, etc.) non spécifique à l'activité (sauf les tapis qui seront nettoyés ultérieurement) ainsi que de veiller au respect des gestes barrières (port du masque, désinfection des mains).
7. Les effets personnels sont limités au maximum et conservés dans un sac fermé sans contact avec ceux des autres usagers, dans un espace réservé à cet effet et désinfecté après utilisation.
8. L'intervenant complètera les feuilles de présence (date de la séance et noms des participants) qui pourront être consultables par les autorités sur simple demande.
9. **L'intervenant devra aérer la pièce le temps nécessaire à l'issue de son activité. Pour cela, la salle doit être libérée 5min entre chaque cours et la porte donnant sur l'extérieur laissée ouverte pour permettre l'aération. Les nouveaux participants ne pourront pas rentrer tant que ceux du cours d'avant ne sont pas sortis.**
10. Les locaux seront désinfectés tous les jours selon les préconisations et normes sanitaires en vigueur.

Pour résumer, à chaque séance, sont présents :

- Du gel hydro alcoolique
- De l'essuie-tout et du spray désinfectant pour les tapis et autre matériel
- Une boîte de masque à usage unique de secours